

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 novembre 2022
Convocation du : 18 novembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt quatre novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Grégory PICKEU, Rut LERNER-BERTRAND, Laurent DERONNE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETARE DE SEANCE : Grégory PICKEU

DE22.175

FINANCES
JOURNÉES « GLOBE-TROTTEURS »
TARIFICATION - EXERCICE 2023

Autorisation - Approbation

0380

La Ville d'Armentières organise depuis 2009 des « Journée Bonheur » à destination des Armentériens, dès 55 ans dont la visée sociale est de proposer des animations de qualité, variées et accessibles à tous budgets.

Renommée en 2022, les « Journée Globe-trotteurs » et se déclinent en plusieurs actions orientées vers la découverte des trésors de notre région, qu'ils soient touristiques, culturel ou évènementiels.

Pour l'exercice 2023, il est proposé d'appliquer une hausse en cohérence avec l'ensemble des tarifs communaux applicable au 1^{er} janvier 2023 de 3% sur les tarifs 2022 :

- 10,71€ pour les seniors Armentériens (dont la résidence principale est située à Armentières) détenteurs de la « Carte SENIORS »
- 15,24€ pour les seniors Armentériens (dont la résidence principale est située à Armentières) non détenteurs de la « Carte SENIORS »
- 53,15€ pour les accompagnants hors critères (non Armentériens ou moins de 55 ans le jour de la manifestation)

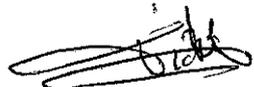
Les recettes seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la tarification applicable en 2023 au regard du taux d'augmentation retenu.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

